

Une nouvelle société de la Couronne sera incorporée sous peu, conformément aux dispositions de la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Le nom de cette nouvelle société sera Loto Canada Inc.; elle aura pour mandat d'administrer et d'exploiter une loterie selon des règlements faits par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 190(1)A) du Code criminel.

Il va de soi que le coût du fonctionnement de la loterie sera défrayé à même ses revenus bruts. Celle-ci n'imposera donc aucune charge financière aux contribuables canadiens. Le gouvernement s'assurera, monsieur le président, en mettant en place les contrôles nécessaires, que la société observe les normes les plus élevées de probité, de prudence et d'efficacité dans la gestion des contributions volontaires des citoyens.

Je suis convaincu que tous les députés à la Chambre, comme tous les Canadiens d'ailleurs, s'associeront à moi afin d'adresser aux organisateurs des Jeux olympiques de 1976 et des Jeux olympiques du Commonwealth de 1978, des vœux non seulement de bonne chance, mais pour un succès retentissant.

[Traduction]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de remercier le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) d'avoir eu la courtoisie de me faire parvenir une copie de sa déclaration. C'est avec intérêt que nous étudierons les règlements qu'il a déposés. Monsieur l'Orateur, la déclaration que nous venons d'entendre et le semblant de projet de résolution concernant la prolongation de la Loterie olympique constituent le dernier chapitre d'une des plus tristes aventures de ce triste gouvernement. En fait, dans cette histoire des Olympiques, le gouvernement et le premier ministre (M. Trudeau) ont toujours essayé de miser sur les deux tableaux—se montrant tout à fait pour les Jeux à certains moments et les rejetant à d'autres occasions et en d'autres circonstances. Il en est donc résulté, comme c'était à prévoir, que le gouvernement a choisi les pires solutions dans un sens comme dans l'autre.

● (1510)

[Français]

La considération essentielle et primordiale dont il nous faut tenir compte c'est que les Jeux affectent non seulement la bonne renommée de Montréal et du Québec, mais qu'ils engagent également la réputation du Canada tout entier. Cette réputation est déjà engagée depuis 1969 alors que le premier ministre écrivait à M. Brundage, du Comité international olympique, pour l'assurer de l'appui chaleureux du gouvernement canadien à la demande de la ville de Montréal pour des Jeux d'été. Comme l'ont déclaré en maintes circonstances des porte-parole de notre parti, tels que l'honorable député d'Halifax (M. Stanfield) et le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), nous estimons que le gouvernement aurait dû assumer au départ sa responsabilité nationale dans cette question, au lieu de se contenter d'une participation indirecte et irresponsable.

[Traduction]

J'ai relu dans les comptes rendus diverses déclarations du premier ministre, monsieur l'Orateur; il a notamment dit le 2 février 1973 qu'il allait faire tout son «possible pour aider les organisateurs à maintenir le coût aussi bas que possible» et il a assuré à mes amis assis à ma gauche qu'il souhaitait que l'aspect important de ces Jeux fût l'aspect humain et non pas la construction de monuments.

Sans parler de la question de savoir si, d'après ses réalisations passées, le gouvernement est capable d'aider quel-

Loto Canada

qu'un à limiter ses dépenses, il devrait sauter aux yeux que les déclarations du premier ministre n'ont abouti à rien.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Cela montre bien ce qu'il en est des réalisations du gouvernement. Monsieur l'Orateur, nous maintenons une position claire et franche.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Cela ne me surprend pas, monsieur l'Orateur, de voir les ministériels étonnés d'entendre un parti s'exprimer clairement et franchement à ce sujet. Nous voulons que ces Jeux soient une réussite, non pas seulement pour Montréal ni pour le Québec, mais pour le Canada tout entier. Nous sommes disposés à appuyer toutes les propositions raisonnables susceptibles de contribuer à leur réussite.

[Français]

Conséquemment, nous appuierons le principe de cette résolution car bien qu'elle soit tardive, elle nous paraît le seul moyen pratique d'éviter une augmentation d'impôt massive pour les Québécois qui gagnent un salaire moyen. Toutefois, notre appui ne doit pas être interprété comme une carte blanche; au fait, nous entretenons de sérieuses réserves à l'égard de cette résolution.

[Traduction]

Les membres de notre groupe s'élèvent contre le dessein apparent de procéder par décret du Conseil et d'obtenir notre approbation par voie de résolution. Étant donné que la proposition est essentiellement d'ordre financier et vu l'ampleur de l'opération qu'on nous demande d'approuver, je demande à la Chambre si l'esprit, à défaut de la lettre, de notre Règlement n'exige pas plus qu'une simple résolution. C'est pourquoi je demande au gouvernement de présenter un bill. Si le temps presse, la question pourrait fort bien être examinée par les leaders à la Chambre. Monsieur l'Orateur, je puis vous dire d'ores et déjà que nous préférons étudier pendant deux ou trois jours cette question importante plutôt qu'une résolution au sujet de la télévision de nos débats, qui semble figurer sur la liste de priorités du leader du gouvernement à la Chambre.

Nous sommes surtout très préoccupés par le caractère vague de la proposition du gouvernement, qui correspond à l'affectation unilatérale d'une nouvelle source de revenus. A cet égard, permettez-moi de préciser notre position. Nous sommes prêts à accepter une extension temporaire de la loterie afin d'aider à combler le déficit des Jeux olympiques. Par contre, nous n'avons pas l'intention de soutenir les manigances du gouvernement pour se créer une nouvelle caisse noire dans un domaine qui revient de droit aux provinces. En adoptant cette position, je suis certain que nous pouvons compter sur le ferme soutien du ministre des Travaux publics (M. Drury), qui nous a assuré en présentant le bill sur les Olympiques, en janvier 1973, que le gouvernement fédéral n'était pas le moins du monde intéressé à organiser une loterie nationale.

Monsieur l'Orateur, nous voulons également l'assurance que, cette fois-ci, nous recevrons un relevé complet des comptes, même a posteriori, ce qui a trop longtemps été refusé aux Canadiens. Nous voulons que cette question soit renvoyée à un comité parlementaire où nous pourrions obtenir un relevé complet des dépenses, lequel sera fait en toute indépendance et sera communiqué au public, et des méthodes de dépense utilisées en ce qui concerne le projet olympique.

Enfin, nous voulons que le gouvernement nous donne la garantie qu'il s'agit là de la solution finale; que les divers